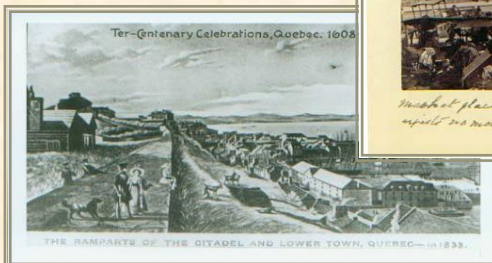
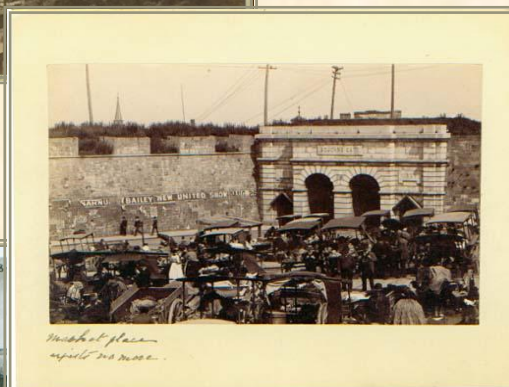


ADMINISTRATION DES TERRES

La série *Propriétés terriennes* du Service des Archives du Monastère des Ursulines de Québec regorge de documents précieux et instructifs. Le premier article de l'année établissait les fondements de la colonisation du Québec par les Ursulines. Le second article rappelait les faits historiques de leur implantation sur leur terre, dans l'enclos des Ursulines. Le troisième article a fait mention des différentes propriétés dont elles étaient propriétaires, situés en Haute-Ville du Vieux-Québec.

Nous allons terminer cette sous-série *Administration des terres*, avec les propriétés des religieuses dans la Basse-Ville. Celles-ci témoignent des nombreuses transactions de terres de façon générale, mais également plus spécifique pour certains quartiers. Elles s'intéressent à tous les aspects de l'administration des terres, que ce soit la collecte des cens ou l'achat de terrains. Les documents témoignent aussi des communications faites entre les partis impliqués. On y retrouve des titres de propriété, des actes de vente, des livres terriers (devenus livres des rentes en 1790), des répertoires de lots et de terrains, des lettres d'amortissement et de la correspondance. Les propriétés de la Basse-Ville comprennent quelques lots épars. Nous développerons notre article sur les propriétés des quartiers suivants :

- Champlain (1658-1988)
- de l'Île d'Orléans (1650-1845)
- de la Baronnerie de Portneuf (1744-1854)
- de l'Anse des mères (1747-1965)
- du Village Sainte-Angèle (1860-1889)



(Source des images : Archives du Monastère des Ursulines de Québec)



QUARTIER CHAMPLAIN
(1658-1988)

Le quartier Champlain est créé en 1929 lors de la troisième incorporation de la ville de Québec. Il comprend alors le Vieux-Québec Basse-Ville, dont le Quartier Saint-Pierre fait partie, et le Vieux Québec Haute-Ville auquel appartient le quartier du palais.

En 1841, lors de la seconde incorporation de la ville, les quartiers Saint-Laurent et Saint-Charles du Vieux-Québec Basse-Ville se fusionnent pour donner naissance au quartier Saint-Pierre. Quant au quartier du Palais, il est issu du partage, en 1833 du Vieux-Québec Haute-ville en quatre quartiers distinct : Saint-Louis, Saint-Jean, du Séminaire et du Palais. Les terrains dont il est question s'étendent des rues Sous-le-Fort, Saint-Pierre et Saint-Nicolas et, d'autre part, à ceux du Quai du Cul-de-sac, des magasins et d'une maison à la Basse-Ville. Bien que le nombre de pièces soient limité, leur contenu fournit des renseignements forts précieux sur les terrains de la Basse-Ville ayant appartenu aux Ursulines.



Rue du Petit Champlain à Québec. (192?)

1/P,3,0,0,18,35

L'ÎLE D'ORLÉANS
(1650-1845)

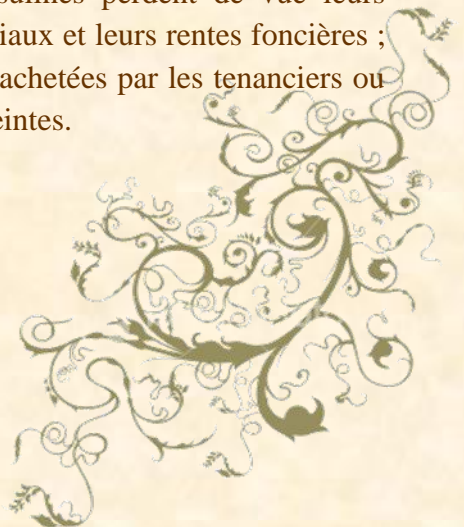
C'est le 26 octobre 1650 que les Ursulines de Québec acquièrent de MM. Berruyer et Cheffault un franc-alleu de « huit arpens en prez et bois » tenant d'un côté aux religieuses de l'Hôtel-Dieu et de l'autre aux terres encore non concédées. Le franc-alleu traverse les paroisses Saint-Pierre et Saint-Laurent « d'un Bout sur le grand fleuve au passage du sud, et d'autre Bout aussy sur le grand fleuve au passage du nord. »

Maison à Saint-François Île d'Orléans



1/P,3,0,0,15,112

Pour exploiter leur seigneurie, les Ursulines concèdent dès 1668, à titre de cens et rentes, à des tenanciers comme les Côté, Cyvadier, Godereau, Gosselin et Lemieux. Avec le temps, les Ursulines perdent de vue leurs droits seigneuriaux et leurs rentes foncières ; celles-ci sont rachetées par les tenanciers ou simplement éteintes.





BARONNERIE DE PORTNEUF

(1744-1854)

En face de la Seigneurie de Ste-Croix, sur la rive nord du Saint-Laurent, se trouve la Baronnie de Portneuf, d'une lieue et demie de front sur trois de profondeur. Cette seigneurie, acquise par la Communauté en 1744 par vente d'Eustache Lambert Dumont fut, par la suite, administrée par l'entremise d'agents seigneuriaux.

Cette terre avait été concédée en 1647 par la compagnie des Cent-Associés à M. Le Neuf de la Potherie, la seigneurie de Portneuf devint vingt-quatre ans plus tard la propriété de M. René Robineau de Bécancour, en faveur duquel elle fut érigée en baronnie par Louis XIV, qui reconnaissait par là les services que cet ancien officier du Régiment de Turenne avait rendus à la couronne.

Acte notarié de la Baronnie de Portneuf, signé par Guillaume IV.



/P.3.0.0.9.408

De 1744 à 1801, les Ursulines de Québec firent valoir, par un agent, la seigneurie et le moulin de Portneuf. En 1759 et 1760, tout y fut ravagé : les clôtures furent brisées, les granges pillées, les bestiaux enlevés, par la cavalerie française dont les braves, abandonnés de la mère patrie et repoussés

par les forces britanniques, manquaient de tout et mouraient de faim. Les profits de la seigneurie à cette époque furent donc à peu près nuls, à peine restait-il dix pauvres chapons dans toute l'étendu de la baronnie.

En 1801, les Ursulines cédèrent pour cinquante ans à M Macnider, par bail emphytéotique, les deux seigneuries de Sainte-Croix et de Portneuf parce qu'elles trouvèrent un peu trop loin leur manoir pour en assurer sa sécurité et sa subsistance. En mai 1807, le marchand Mathew Macnider céda à la John Coltman and Company le reste d'un bail de 50 ans touchant la seigneurie de Sainte-Croix et la baronnie de Portneuf. Le nouveau locataire établit une importante entreprise commerciale dans la baronnie de Portneuf, où il exploita un moulin banal, qui était assuré pour £2 000, et où s'élevaient une scierie et un manoir construits soit par Macnider soit par les Coltman.

En 1812, le bail est repris par la société Coltman and Hale, issue de l'association des frères John Coltman (mort en 1812) et William Bachelor Coltman (mort en 1826) avec Edward Hale (1789-1862). Vivant alternativement à Québec et à Portneuf, ce dernier joue un rôle important dans l'administration et le développement de la baronnie. Homme d'affaires prospère, il devient le seul actionnaire de la compagnie et le seigneur emphytéote de Portneuf en 1826.

En 1851, au terme du bail, les Ursulines se départissent de la baronnie au profit de Angus McDonald (mort en 1887), un négociant de Québec recommandé par Hale. Trois ans plus tard, le régime seigneurial est aboli. Hale continue d'habiter le manoir jusqu'en 1861 et d'y percevoir les arrérages de redevances seigneuriales.

(Source : Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours, tome I. <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca>

[/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=93122&type=bien#_UKpfy_VGovU](http://rpcq/detail.do?methode=consulter&id=93122&type=bien#_UKpfy_VGovU))





L'ANSE DES MÈRES

(1747-1965)

L'Anse-des-mères comprend les terrains des grèves situés au pied du Cap-aux-Diamants vis-à-vis des Plaines d'Abraham, entre le Cul-de-sac et Sillery. Ces terrains ont eu, dès le XVIIe siècle, une importance stratégique, portuaire et commerciale considérables.

Pour les Ursulines de Québec propriétaires des plaines d'Abraham depuis le XVIIe siècle, les grèves sont la continuation de ces dernières et, à ce titre, leur appartiennent. C'est pourquoi les religieuses y concèdent des droits de pêche, puis louent et vendent des terrains sur les grèves à des armateurs et des négociants qui y érigent des chantiers navals et construisent des maisons pour y loger leurs employés.

VILLAGE SAINTE-ANGÈLE

(1860-1889).

Le Village Sainte-Angèle est composé de deux quartiers, soit Saint-Sauveur et Saint-Malo. Au début du 19e siècle, l'essor économique du quartier Saint-Rock amène des gens peu fortunés et travailleurs à s'installer à Saint-Sauveur. Lors de l'incendie de Saint-Rock en 1845, les grands propriétaires fonciers de l'époque ouvrent leur terre au lotissement. C'est ainsi que Pierre Boisseau, l'Hôpital Général et les Ursulines commencent à lotir leurs propriétés selon leurs plans qui ne sont pas assujettis au règlement de construction de la Ville de Québec, ni à l'obligation de payer des taxes municipales. (Comité des citoyens et des citoyennes de Saint-Sauveur).

Les Ursulines vont créer le village de Sainte-Angèle (une future paroisse s'appellera Sainte-Angèle de Saint-Malo) à l'ouest de la rue Montmagny sans poursuivre le tracé initial, de sorte que des rues de Saint-Sauveur comme Père-Grenier, comme la rue Boisseau, ne vont pas au-delà de la rue Montmagny à cause de la découpe des parcelles par les Ursulines à ce moment-là. Tous les villages créés par les divers propriétaires seront réunis pour former la municipalité de « Banlieue Saint-Roch de Québec » en 1855. En 1872, c'est la municipalité de la « Paroisse Saint-Sauveur » qui obtient finalement sa charte municipale. Elle aura son hôtel de ville sept ans plus tard. En 1889, Saint-Sauveur devient un quartier de Québec et on ne parle plus du Village Saint-Angèle.

Inspiré des sites suivant : <http://www.cccqss.org> et <http://ndgquebec.blogspot.com/>



1/P,3,0,0,18,223

L'Église Saint-Angèle de Saint-Malo

Les Ursulines de Québec ne sont plus propriétaires d'aucun terrain ou propriété autre que celle qu'elles habitent encore aujourd'hui soit le Monastère du Vieux-Québec. Reconnu en 2009 comme monument historique, il est maintenu en état par le souci patrimonial et le désir de transmettre l'histoire merveilleuse que conservent jalousement ses murs.

